



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Mars 2007

Date de la convocation 14 mars 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Fontès
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M Jean Noël SATGER, M. JM FERRIERES, Aspiran  M Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, Canet  M Jean FRADIN, M. Xavier GARCIA, Canet  M. Jean Claude LACROIX, Ceyras  M Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault  M René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault  Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault  M Olivier BRUN, M. Alain ALQUIER, Fontès  Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  M. Pierre OLLIER, Mérifons  M. Jacques FUZIER, Octon  Mme Noëlle GROS, Octon  M Robert ARNOU, M. Jean Luc BIROUSTE, Paulhan  M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan  M Christian BILHAC, M. Joël AZAM, Péret  M. Jacques MONTAGNE, Péret  Mme Chantal FONT, Salasc  M. Jean COSTES, Salasc  M Bernard FOULQUIER, M. Pierre MAROUILLAT, Usclas d'Hérault  M Bernard KHON, Villeneuveville  Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuveville</p>		<p><b>Procuration :</b></p> <p>M. Jean Jacques LEBREAU à M. Robert ARNOU  M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX  Mme Colette TOUILLIER à M. Gérard SAEZ  M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE  M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER  Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER  M. Daniel VIALA à M. Pierre OLLIER  M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA</p>

**Objet : Convention de partenariat avec l'association de défense de l'oléiculture pour l'organisation des Olivettes occitanes pour l'année 2007 à CLERMONT L'HERAULT**

Monsieur REVEL propose au conseil communautaire de se prononcer sur un projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes et l'Association de Défense de l'Olivier pour l'organisation des « Olivettes occitanes 2007 » ;

Il indique qu'un projet de convention définissant les obligations de la Communauté de Communes et de l'association pour cette manifestation a été établi.

Ce projet de convention prévoit notamment que l'aide financière de la Communauté de Communes ne prendra pas la forme d'une subvention directe, mais de la prise en charge directe de certaines dépenses, définies avec l'association, et pour un montant maximum de 4000 euros TTC.

Il prévoit de même que l'association reste l'organisateur de la manifestation et assume à ce titre la responsabilité de sa préparation et de son déroulement.

Enfin, dans toutes les opérations de communication, l'association fera apparaître le partenariat de la Communauté de Communes du Clermontais.

Ainsi, le logo de la Communauté de Communes du Clermontais sera apposé sur l'ensemble des documents de communication, et une charte graphique sera fournie à l'association organisatrice.

Monsieur REVEL informe le conseil que les personnes habilitées par la Communauté de Communes du Clermontais pourront effectuer des opérations de communication le jour de la manifestation. Le non respect de ces dispositions entraîne la résiliation de plein droit de cette convention.

Il propose au conseil communautaire de délibérer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. REVEL et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet de convention avec l'Association de Défense de l'Olivier pour l'organisation des « Olivettes occitanes 2007 ».

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO.